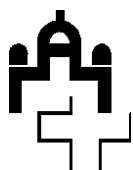


Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



20.4406 n Mo. Conseil national (Suter). Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse

Rapport de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
du 1^{er} avril 2022

Réunie le 1^{er} avril 2022, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats a procédé à l'examen préalable de la motion visée en titre, déposée le 3 décembre 2020 par la conseillère nationale Gabriela Suter et adoptée le 17 juin 2021 par le Conseil national.

La motion demande au Conseil fédéral d'élaborer une stratégie nationale pour une production d'hydrogène vert et durable.

Proposition de la commission

La commission propose, à l'unanimité, d'adopter la motion dans une version amendée (cf. ch. 4 du présent rapport).

Rapporteur : Müller Damian

Pour la commission :
La présidente

Elisabeth Baume-Schneider

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 Avis du Conseil fédéral du 17 février 2021
- 3 Décision du conseil prioritaire
- 4 Proposition d'amendement de la commission
- 5 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie nationale pour une production d'hydrogène vert et durable. Cette stratégie illustrera comment l'utilisation d'hydrogène vert peut contribuer à la neutralité carbone de la Suisse et comment cette utilisation pourra être développée jusqu'à dans les années 2035, 2050 et au-delà. L'importation d'hydrogène vert en constituera l'un des piliers.

1.2 Développement

La production d'hydrogène vert par stockage chimique intermédiaire de l'énergie excédentaire provenant de l'éolien et du photovoltaïque pourrait devenir l'un des axes principaux de la politique en matière d'énergies renouvelables. L'utilisation d'hydrogène vert permettrait de réduire les émissions de CO₂ dans des domaines dans lesquels le recours direct à l'électricité n'est pas possible, par exemple lors de processus thermiques intensifs dans l'industrie ou dans les transports, en particulier les transports long-courriers, poids lourds, maritimes ou aériens. La production d'hydrogène vert est encore coûteuse mais l'on peut s'attendre à moyen terme à des économies d'échelle, à l'image du photovoltaïque ou de l'éolien.

La Suisse est fortement dépendante de l'étranger pour son approvisionnement énergétique. Il est probable qu'elle ne puisse pas non plus être entièrement autonome durant la phase de transition et dans le monde des énergies renouvelables. L'hydrogène vert peut contribuer à rendre certains processus industriels énergivores plus propres ou à développer un trafic poids lourds sans émissions polluantes. Il est cependant important de recourir directement aux sources d'énergies existantes autant que possible, car l'utilisation directe d'énergie est plus efficace que la production et l'utilisation d'hydrogène vert, en raison des pertes engendrées par l'électrolyse.

L'hydrogène n'est pas plus écologique et durable que l'électricité servant à le produire. C'est pourquoi des règles de durabilité doivent être établies dès le départ. Les critères écologiques et sociaux de la production d'hydrogène vert doivent être pris en compte pour l'importation. Dès lors, les quantités d'eau utilisées ainsi que la qualité des surfaces requises pour les installations photovoltaïques ou éoliennes doivent figurer dans le bilan global.

2 Avis du Conseil fédéral du 17 février 2021

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

3 Décision du conseil prioritaire

Le 17 juin 2021, le Conseil national a adopté la motion par 132 voix contre 58.

4 Proposition d'amendement de la commission

À l'unanimité, la commission propose de modifier la motion comme suit :

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie nationale pour une production *d'hydrogène neutre en CO₂*. Cette stratégie illustrera comment l'utilisation d'hydrogène *neutre en CO₂* peut contribuer à la neutralité carbone de la Suisse et comment cette utilisation pourra être développée



jusque dans les années 2035, 2050 et au-delà. L'importation d'hydrogène *neutre en CO₂* en constituera l'un des piliers.

5 Considérations de la commission

La commission est d'avis qu'une stratégie nationale pour la technologie montante que représente l'hydrogène est essentielle. L'hydrogène constitue en effet un vecteur important pour soutenir la transition énergétique, car il facilite l'utilisation de certaines énergies renouvelables, notamment pour stocker celles-ci (l'énergie photovoltaïque ou éolienne par exemple). Pour cette raison, son emploi s'avère crucial pour le futur système énergétique de la Suisse. La commission souhaite donc soutenir la création de conditions-cadres favorables à son développement et approuve le principe de la motion.

Elle juge cependant le texte initial trop étroit. Celui-ci veut limiter la stratégie au seul hydrogène dit « vert », c'est-à-dire produit à partir d'énergie 100 % renouvelable. La commission craint toutefois que l'hydrogène vert et durable ne soit pas économiquement exploitable avant 10 ou 15 ans. Pour cette raison, elle propose d'élargir le champ d'action à l'hydrogène produit à partir de toute énergie neutre en CO₂. Cela inclut notamment l'hydrogène produit avec de l'énergie nucléaire (hydrogène rose) et l'hydrogène produit à partir de méthane (hydrogène bleu).